



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 16 décembre 2025 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers: Johanne V. Beaudoin
Dany Gaudreault
Jeremy Griffin
Alexis Beaudoin
Jarvin Joncas
Laurette Willcott

La directrice générale de la Municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2025-141

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jeremy Griffin** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2025
 4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2025
 5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2025
 6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025
 7. TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2025
 8. RÉSOLUTION D'ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON
 9. HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2025-2026
 10. VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES
 11. AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2026-R-001 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
 12. ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2026-R-001 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
 13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 13 RUE DU MONT-PARENT
 14. UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

15. DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SUSPENDRE LA LOI 2 « LOI VISANT PRINCIPALEMENT À INSTAURER LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE QUANT À L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES MÉDICAUX ET À ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA PRESTATION DE CES SERVICES »
16. AFFAIRES NOUVELLES
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. CLÔTURE DE LA SESSION

2025-142

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 18 novembre 2025 avec exemption de lecture.

2025-143

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2025

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Laurette Willcott** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois de novembre 2025 aux montants respectifs de **153 915.24 \$** pour l'administration générale et **31 053.66 \$** pour la rémunération.

2025-144

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2025

Il est proposé par **Laurette Willcott**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de novembre 2025 aux montants de **112 748.62 \$**

2025-145

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Jeremy Griffin** et résolu unanimement d'adopter les rapports budgétaires, transferts et les engagements de crédit pour les mois de novembre et décembre 2025 aux montants respectifs de **298 928.27 \$** et **208 218.63 \$**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2025

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 30 novembre 2025 de **154 066.01 \$**.

2025-146

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

CONSIDÉRANT QUE

l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement:

QUE les séances débuteront à 19 h 00 à la salle municipale de Blanc-Sablon;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

- 20 janvier
- 17 février
- 17 mars
- 21 avril
- 19 mai
- 16 juin
- 21 juillet
- 18 août
- 15 septembre
- 20 octobre
- 17 novembre
- 15 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Karine Benoit, Directrice Générale, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

2025-147

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2025-2026

Il est proposé par **Jeremy Griffin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement.

2025-148

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC du Golfe du Saint-Laurent, un extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement :

QUE la greffière-trésorière, Mme Karine Benoit, transmette, avant le 20 décembre 2025, au bureau de la MRC du Golfe du Saint-Laurent, l'extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2025-149

AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2026-R-001 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Laurette Willcott, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 2026-R-001 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

2025-150

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2026-R-001 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est entré en vigueur en décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la Municipalité peut procéder à la rédaction d'un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexis Beaudoin, appuyé par Jarvin Joncas et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon adopte le projet de règlement portant le numéro 2026-R-001 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2025-151

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 13 RUE DU MONT-PARENT

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant de la bâisse principale ne respecte pas la marge minimale de 8 mètres prescrite au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant actuelle est à aussi peu que 4,92 mètres;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas possible de déplacer le bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas possible d'acquérir du terrain pour régulariser la marge avant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexis Beaudoin, appuyé par Dany Gaudreault et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 13 rue du Mont-Parent, permettant que la marge de recul avant de la bâisse principale soit inférieure à 8 mètres.



No de résolution
ou annotation

2025-152

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

- CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution N° 2023-047, la Municipalité a conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection en prévision de la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;
- CONSIDÉRANT QUE** le 2 novembre 2025 s'est tenu une élection générale;
- CONSIDÉRANT QUE** le solde du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection s'élève à 8 000.00 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** les frais liés à cette élection générale s'élèvent à 8 135.53 \$, constitués notamment de :
- La rémunération du personnel électoral;
 - Les dépenses liées aux procédures électorales;
 - Les dépenses liées au matériel électoral.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne V. Beaudoin, appuyé par Jarvin Joncas et résolu unanimement:

D'UTILISER le fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de 8 000.00 \$ pour les dépenses engagées lors de l'élection générale du 2 novembre 2025;

QUE les sommes nécessaires pour couvrir le montant excédentaire des frais liés à cette élection soient puisées à même le fonds général de l'exercice.

2025-153

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SUSPENDRE LA LOI 2 « LOI VISANT PRINCIPALEMENT À INSTAURER LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE QUANT À L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES MÉDICAUX ET À ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA PRESTATION DE CES SERVICES »

- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a déposé la Loi du 2, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille;
- CONSIDÉRANT QUE** cette loi était initialement connue sous le nom de projet de loi 106, intitulé « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services », et qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2025, sous bâillon;
- CONSIDÉRANT QUE** cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé, notamment en raison de son approche centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité des soins;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

- CONSIDÉRANT QUE** les médecins de famille, assument une large gamme de responsabilités cliniques et communautaires essentielles au bon fonctionnement du système de santé;
- CONSIDÉRANT QU'** une telle réforme impose une pression supplémentaire dans un contexte déjà fragile, accentuant le risque de décrochage, de départs vers d'autres provinces et de difficultés accrues de recrutement et de rétention;
- CONSIDÉRANT QU'** il est essentiel de recentrer les politiques de santé sur les besoins des patients et sur le principe de soins humains, accessibles, continus et de qualité, mais que le mode de rémunération prévu par la Loi du 2 mise sur la quantité d'actes médicaux plutôt que sur la qualité des services rendus, ce qui va à l'encontre de ce principe fondamental;
- CONSIDÉRANT QUE** la confiance du public envers le système de santé repose sur la stabilité, la transparence, la reconnaissance des professionnels et leur implication dans les décisions qui les concernent;
- CONSIDÉRANT QU'** une réforme d'une telle ampleur devrait être élaborée selon une approche de co-construction avec les médecins et les acteurs du réseau, en tenant compte des réalités territoriales, des défis particuliers des régions périphériques, et dans un esprit de collaboration;
- CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la reprise des négociations relatives aux modalités de la Loi 2, le recours à l'arbitrage devrait être privilégié afin de favoriser l'atteinte d'un consensus servant les meilleurs intérêts du système de santé;
- CONSIDÉRANT QUE** la consultation élargie des professionnels de la santé et des régions est un gage de légitimité et de pertinence dans l'élaboration des lois qui encadrent notre système de santé;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Jeremy Griffin**, appuyé par **Laurette Willcott**, et résolu unanimement :
- DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi du 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé;
- DE RÉCLAMER** qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation;
- DE DEMANDER** que les négociations reprennent dans un mode d'arbitrage;
- D'INVITER** le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute future réforme en santé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

DE RAPPELER l'importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions politiques et administratives;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, aux députés de la Côte-Nord, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC, aux municipalités du Québec et aux MRC du Québec.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

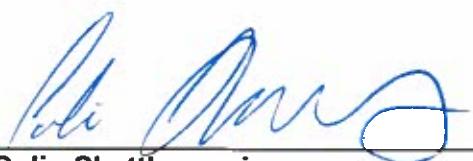
PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas eu de questions.

2025-154

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Alexis Beaudoin** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.


Colin Shattler, maire


Karine Benoit, directrice générale